SÉANCE SPÉCIALE DU 3 JUIN 2019

Présences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 29 mai 2019 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Appel d'offres – Concassage de pierre ou de gravier – Adjudication
5. Financement de JEHM – Adjudication
6. Endurocross 2019 – approbation
7. Aqueduc et Égouts rue Brassard - Approbation
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Gouin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 17 H 30.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0163-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Appel d'offres – concassage de pierre ou de gravier – Adjudication

0164-2019

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'appel d'offres (SEAO # 1253061) ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas les effectifs pour procéder à l'appel d'offres sur le règlement d'emprunt 646-2019 ;

ATTENDU QUE la firme GBI a été mandaté par la municipalité afin de produire l'appel d'offres et de faire l'analyse et les recommandations ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres publié, les soumissions suivantes :

- Jobert Inc.

ATTENDU QUE les dépenses reliées à l'appel d'offres SEAO # 1253061 sont couvertes en totalité par le règlement d'emprunt 646-2019.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de matériel granulaire au montant total de 352 273.05 $ incluant les taxes applicables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jobert inc., le tout aux conditions énumérées à l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

5. Financement de JEHM - Adjudication

0165-2019

ATTENDU QUE la municipalité a prévu un montant de 5 000.00 $ lors de l'approbation du dernier budget.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser en engagement financier de 5 000.00$ à JEHM pour 2019 et d'appliquer la dépense aux comptes G/L prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

6. Endurocross 2019 - Approbation

0166-2019

CONSIDÉRANT la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour permettre un événement d'Endurocross (VTT le samedi et Motos le dimanche) sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090), qui se déroulerait les 17 et 18 août 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'évènement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que :

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec est responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross des 16 au 19 août 2019 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;

- La Municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses de VTT et Motos avant et pendant l'événement ;

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'événement d'ici le 15 juin 2019. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 $ par réclamation pour les événements du 17 et 18 août 2019 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090);

- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'événement avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;

- La Municipalité confirme l'apport gratuit :

  - 15 x Bacs poubelles noires
  - 15 x Bacs recyclages bleus
  - 1 x Conteneur 8 verges
    (La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
  - 8 toilettes chimiques
  - Tracteur avec réservoir sur remorque (citerne)
  - 10 à 15 cônes de circulation

- 1 affiche publicitaire 4X8 – installée à l'entrée du village de la mi-juin jusqu'à l'événement.
- L'accès à la piste une semaine avant la course pour aménager la piste et la baliser jusqu'au lendemain de l'événement pour nettoyer
- 2 tables de pique-nique (si disponibles)

- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ ;

- Tous les biens et équipements en lien avec l'événement ne peuvent être amenés sur le site que samedi le 10 août 2019 et doivent être enlevés dès le lendemain de l'événement soit le 19 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

7. Aqueduc et Égouts rue Brassard – Approbation

0167-2019

ATTENDU QUE le conseil a adopté une résolution (1248-2018) afin de mandater la firme GBI pour l'élaboration d'un plan de devis pour la mise aux normes d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égouts sur une partie de la rue Brassard :

ATTENDU QUE les sommes qui seront engagées proviennent de l'enveloppe TECQ 2014-2018.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

IL est résolu :

De mandater la firme GBI pour :
La surveillance des travaux sur le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Brassard (jusqu'à l'extrémité nord) aux coûts suivants :

- Chargé de projet 135 $ / H
- Adjointe administrative 50 $ / H
- Surveillant de chantier 85 $ / H

Adopté, à l'unanimité.

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

0168-2019

La séance est levée à : 18h01

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général